

**RAPPORT N° 03/6-49  
au Conseil Municipal**

**OBJET**

**GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL  
CREATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS  
(20 emplois contractuels d'Animateur Sportif)**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sportive et afin de favoriser la promotion du sport, il apparaît nécessaire de renforcer temporairement l'effectif des Animateurs Sportifs.

Je vous propose à cet effet la création de 20 emplois contractuels à l'effectif communal, en vertu de l'Article 3 alinéa 2 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, pour faire face à un besoin occasionnel.

Le contrat pourra être conclu pour une durée de 3 mois renouvelable pour une durée maximale de 3 mois.

La nature des fonctions est la suivante : enseignement d'activités sportives diverses auprès des scolaires et du public.

Le recrutement se fera parmi des candidats titulaires au minimum d'un Brevet Fédéral.

Le niveau de rémunération est fixé, en fonction du diplôme détenu, entre 14,74 euros bruts et 22,26 euros bruts de l'heure.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE  
René-Paul VICTORIA**



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 03/6-49

du Conseil Municipal

en séance du mardi 16 décembre 2003

OBJET

**GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL  
CREATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS  
(20 emplois contractuels d'Animateurs Sportifs)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/6-49 présenté par le Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la création de 20 emplois contractuels d'Animateur Sportif à l'effectif communal.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 26 DEC. 2003

**LE MAIRE  
René-Paul VICTORIA**

